

*Initiatives ministérielles*

**M. Riis:** Monsieur le Président, peu importe ce que nous pensons du fait que le gouvernement invoque régulièrement la clôture et limite la durée des discussions des projets de loi, tout en essayant de nous donner l'impression que cette façon de procéder s'inspire de pratiques utilisées par le Parlement du Royaume-Uni, je tiens à dire qu'il n'y a rien de plus faux. Il n'existe aucun lien entre les méthodes utilisées par les deux parlements pour procéder à l'examen des projets de loi.

Mais je sais que le premier ministre tient à procéder de cette façon pour faire respecter son programme législatif à la Chambre des communes, avec le moins d'intervention possible de la part du public, car une fois que le peuple canadien comprend ce que signifie le projet de loi, il s'y oppose. En effet, 85 p. 100 des Canadiens s'opposent à la loi sur la TPS.

Comme vient de le dire le député de l'opposition officielle, si le public n'était pas obnubilé par la question de la TPS, les Canadiens se rendraient compte du fait que le gouvernement du Canada et le premier ministre tentent de démanteler Petro-Canada, de détruire une société pétrolière qui appartient aux Canadiens, en vue de la céder aux intérêts américains, et ils s'y opposeraient.

Je tiens à dire, au nom du Nouveau Parti démocratique, que nous sommes contre l'utilisation de tactiques procédurales à la Chambre qui visent à limiter le débat. Nous sommes contre le fait que le gouvernement tente de démanteler une autre structure de la société canadienne. Nous n'accepterons jamais que la démocratie parlementaire, notre régime parlementaire, soit soumis à une dictature totalitaire de ce genre.

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je n'ai pas souvent le privilège de participer à un débat, et je n'avais pas l'intention de prendre part à celui-ci. C'est en écoutant mon collègue du Nouveau Parti démocratique que je me suis décidé à intervenir, mais très brièvement.

L'attribution de temps suscite depuis longtemps la controverse à la Chambre. Il en est ainsi, je crois, parce que l'opposition a toujours maintenu que l'attribution de temps était inappropriée, que nous ne devrions pas l'imposer, que c'est un comportement honteux de la part du

gouvernement, que nous n'avons pas le droit de procéder ainsi, que nous ne devrions pas le faire, et ainsi de suite.

En réalité, l'attribution de temps et la clôture font toutes deux partie du Règlement de la Chambre des communes. Pourquoi? Parce que la tradition respectée à la Chambre depuis bien longtemps, depuis bien plus longtemps que je ne siége ici, est très claire: il doit parfois exister des dispositions qui permettent au gouvernement de faire adopter ses mesures législatives.

Ces dispositions ont été adoptées parce qu'on se demandait toujours si le gouvernement allait pouvoir respecter son programme législatif. Le citoyen ordinaire le comprend. Il reconnaît qu'un gouvernement, qui détient la majorité à la Chambre, a obtenu cette majorité dans un but bien précis, qui est de pouvoir respecter son programme législatif.

Pourquoi nous sommes-nous lancés dans un débat sur l'attribution de temps ce matin? Est-ce que la population canadienne est furieuse? Non, je ne le crois pas. Est-ce que l'opposition et le gouvernement ont pu s'entendre sur la façon dont ce projet de loi devrait franchir toutes les étapes à la Chambre des communes, l'étape de la deuxième lecture, l'étude en comité, l'étape du rapport et la troisième lecture? Non, ce serait plutôt le contraire.

Ce que l'opposition oublie de mentionner dans ses discours, c'est que le gouvernement propose régulièrement des projets de loi. Chacune de ces mesures législatives est conçue et proposée de façon à être adoptée dans un certain délai, établi en fonction du calendrier des séances de la Chambre.

Nous avons pu ainsi, au cours des sessions précédentes, négocier avec les autres partis un calendrier convenant à tous. Le but était bien sûr de pouvoir débattre plus longtemps les projets de loi controversés. Il y avait évidemment un compromis: débattre plus rapidement les projets de loi moins controversés.

Nous sommes exactement dans la même situation aujourd'hui. Je vous rappelle, monsieur le Président, que le programme législatif du gouvernement est passablement chargé au cours de cette session d'automne. Nous avons présenté ce programme, sinon à tous les autres députés, du moins aux autres partis à la Chambre.